

Contrat de plan Etat-Région des Pays de la Loire 2021-2027

SOMMAIRE :

- Ressources
- Chronologie
- Montants globaux
- Bilan du CPER 2015-2020
- Eléments de langage de la majorité
- Contenu
- Eléments d'analyse
- Avis de l'autorité environnementale

Ressources :

- [CPER 2021-2027](#) (version CTAP octobre 2021)
- [Maquette budgétaire CPER](#) (version CTAP octobre 2021)

Chronologie :

22.01.21 - Signature du protocole d'accord CPER 2021-2027 + accord de relance 2020-2022

20.10.21 - Présentation du projet de CPER en CTAP

16.+ 17.12.21 - Bilan du CPER 2015-2020 présenté pour info au BP 2022 (en CS1)

25.02.22 - Signature du CPER à l'Université du Mans (initialement prévue le 03.02)

A noter : 4 avenants au CPER ont été signés (dont le n°4 le 28.04.21), pour intégrer notamment le Contrat d'Avenir, le Pacte de Cordemais, les opérations mobilités à terminer d'ici 2022.

Montants globaux :

2015-2020

- Le montant total du CPER contractualisé entre l'État et la Région a été porté à **920,5 M€**, dont 474,6 M€ pour l'État et 445,9 M€ pour la Région.
- Ces montants s'entendent hors crédits du plan de relance mobilisés dès 2020 par l'État et la Région.

2021-2027

- Le montant s'élève à **3,4 milliards d'euros**, financés à parts égales (1,7 milliards pour l'Etat, 1,7 milliards pour la Région), dont **1 milliard pour la relance** (part État :

540 M€ - part Région : 497 M€).

Attention, la comparaison des volumes doit tenir compte des différences de temporalité : 5 ans pour 2015-2020, 6 ans pour 2021-2027, ainsi que de la prise en compte du plan de relance (+ 1 milliard d'euros).

Bilan du CPER 2015-2020 :

A noter : L'avenant n°4 signé le 28.04.21 a prorogé de deux ans le volet Mobilité multimodale, soit jusqu'au 31.12.22, afin de finaliser les opérations ferroviaires et routières prévues dans le CPER 2015-2020, dont les projets inscrits au Contrat d'Avenir des Pays de la Loire. La nouvelle maquette financière issue de l'avenant n°4 sera prise en compte dans le bilan 2021 du volet mobilité du CPER.

A noter : abstention des écologistes en session sur le CPER 2015-2020 en raison du volet mobilités (centré autour de NDDL).

=> 788,2 M€ ont été engagés au 31 décembre 2020 (dont 83,1 M€ en 2020) par l'Etat et la Région sur le territoire des Pays de la Loire.

=> Au 31 décembre 2020, le taux de programmation des crédits Etat-Région s'élève à 82,6%

VOLET	Montant total 2015-2020 (€) (avenant 1.2.3)	Etat (€)	Région (€)	Au 31/12/2020			
				Etat		Région	
				Engagé cumulé (€)	%	Engagé cumulé (€)	%
Mobilité	722 943 434	275 691 750	205 279 682	202 873 589	73.6	189 279 208	92.2
Enseignement supérieur, recherche, innovation	245 961 000	78 543 000	63 762 000	66 671 923	84.9	57 334 118	89.9
Transition écologique et énergétique	149 710 000	72 810 000	76 900 000	68 961 521	94.7	70 648 656	91.9
Numérique	1 426 000	713 000	713 000	438 053	61.4	463 000	64.9
Emploi	21 160 000	9 800 000	11 360 000	8 702 109	88.8	10 872 127	95.7
Territorial	185 100 000	37 060 000	87 880 000	31 934 342	86.2	79 985 639	91
TOTAL GENERAL	1 326 300 434	474 617 750	445 894 682	379 581 537	80	408 582 749	91.6

Eléments de langage de la majorité :

Lors de la signature du protocole d'accord :

- « Jamais autant d'argent n'a été mobilisé au service des Pays de la Loire ».
- 611 € par habitant des Pays de la Loire : voilà la somme qui a été négociée par Christelle Moranaïs avec l'État pour les sept prochaines années, dont 276 € dédiés à la relance. Au regard des 168 euros par habitant du précédent CPER 2015-2020, l'engagement financier de l'État et de la Région est historique.

- « Pour 1 euro mobilisé par l'État, la Région engagera 1 euro »
- Priorités affichées: jeunesse, ESR.
- Soutien massif aux territoires : soutenir les investissements locaux aux communes et intercommunalités (+ 253 % de financements par rapport au précédent CPER)

Parmi les priorités, dont les montants sont à la hausse, figurent également :

- La culture (+ 100 %) avec la valorisation du patrimoine et le soutien au spectacle vivant
- La transition écologique et énergétique avec un effort porté sur l'eau (+ 80 %)
- La transition numérique, l'emploi et la formation professionnelle

Deux nouvelles thématiques ont été ajoutées à ce CPER 2021-2027 : la santé et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Contenu :

4 volets thématiques:

- Relancer l'économie pour répondre à la crise sanitaire, économique et sociale (= volet plan de relance 2020-2022)
- Accompagner les transitions pour transformer durablement notre modèle de développement
- Relier les territoires en développant les infrastructures de transport et les mobilités de demain
- Préserver la cohésion sociale et territoriale, et contribuer au développement de tous les territoires

Maquette CPER 2021-2027 par thématiques (projet) :

Répartition des 3,7 milliards d'euros :

Volet	Montant	Part du CPER (%)
Accord de relance 2020-2022	976,5M€	25%
Accompagner les transitions (transition écologique, ESR, transition productive, transition numérique)	1070 M€	28%
Mobilités	133M€	3%
Cohésion sociale et territoriale	1649M€	43%

A noter : le volet mobilités fera l'objet d'un avenant pour décliner les grandes priorités post-2022 pour la région, après la fin de l'exécution du CPER 2015-2020, qui a été prolongé de 2 ans.

Quelques focus :

- Transition écologique (eau, biodiversité, économie circulaire, ENR...) : 367M€ soit 9,5% du total.
- Santé : 463M€ soit 12% du total mais à considérer:
 - 40% de l'enveloppe santé va au campus santé du futur CHU de Nantes.
 - 52% de l'enveloppe santé va aux investissements dans les établissements de santé.
- Mobilités:
 - Répartition favorable au ferroviaire (81%) par rapport aux opérations routières (19% des 94M€ dédiés aux transports train et route).

Eléments d'analyse

Remarques générales :

- **Manque de concertation et de transparence** dans la construction du document. Depuis la signature du protocole d'accord en janvier 2021, **aucun débat en hémicycle** sur ce document, dont la signature aurait pu avoir lieu le 3 février en présence de J. Gourault.
- Le CPER 2015-2020 était très axé sur les mobilités. Le contrat 2021-2027 ne les aborde qu'en partie - Besoin d'exprimer nos attentes sur **nos priorités en termes de projet de mobilités pour le futur avenant** (ex. liaisons ferroviaires Nantes-Rennes, Caen-Alençon-Le Mans-Tours, Nantes-Bordeaux...).
- On peut noter une **hausse des crédits** (si on enlève le plan de relance de 1 milliard d'euro, il reste 2,4 milliards sur 7 ans contre 1 milliard sur 6 ans pour le CPER 2015-2020). Même si **des lignes "enveloppes valorisées" viennent gonfler artificiellement le montant global** (ex. la mesure ordinateurs).
 - Problème de lisibilité entre les "enveloppes contractualisées" et les "enveloppes valorisées", dont la distinction n'est pas spécifiée.
- Pour tous les CPER : **disparition des critères d'éco-conditionnalité** prévus dans les CPER 2015-2020 (*comme "élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets du contrat de plan 2015-2020". Ce principe exclut d'un financement CPER les projets "qui auraient des incidences néfastes pour le développement durable"*)
- Quelle **articulation avec le SRADDET ?**
 - Le document n'est pas mentionné, alors qu'il fixe l'horizon à atteindre en matière d'aménagement du territoire à 2050.

- **Projets enseignement supérieur et recherche** listés en annexe. A checker par territoires.

Des points positifs à noter :

- **Crédits contractualisés en hausse :**
 - **Eau** : 70M€ Etat et 60M€ Région contractualisés pour 2021-2027 pour la mise en oeuvre des priorités du SDAGE.
 - En comparaison, 35M€ État et 26M€ Région sur 2015-2020.
 - Vigilance cependant sur la réalisation des programmes (autour de 73% mandatés sur la période 2015-2020).
 - **Biodiversité** : 33 M€ contre 19 M€.
 - **Rénovation énergétique et le développement des ENR** : 164 M€ contre 31 M€.
 - **Economie circulaire** : 19,9 M€ contre 8,4M€.
- **De nouvelles thématiques** par rapport au périmètre du précédent CPER comme culture, égalité F-H, sport, ESS, même si les montants restent marginaux et s'apparentent davantage à de l'affichage. De plus, ils correspondent au nouveau périmètre de contractualisation défini par l'Etat pour les CPER 2021-2027.
Ex. Un sous-objectif ESS de 7 460 000 € (soutiens fléchés vers le DLA et la CRESS, déjà soutenus hors CPER).

Des points négatifs à noter :

- **Sujet prévention des risques inondations/littoral** dans un contexte de montée du niveau des océans :
 - Au vu des enjeux, faiblesse des crédits contractualisés : 10,7 M€ contre 10 M€ (+700 000€).
 - Rien non plus sur l'**adaptation au changement climatique**, hormis le sujet eau.
- **Affichage de certaines politiques publiques au CPER pour le gonfler ?**
 - Ex. Pourquoi faire figurer la **mesure ordinateurs**, financée par la Région seule ? Cela questionne la lisibilité du document. 120 M€ ainsi affichés (5% de l'enveloppe totale hors plan de relance) dans "**enveloppes valorisées**".
 - Affichage des crédits du PIC (171M€ État et 206 M€ Région) dans "enveloppe valorisées".
- Faiblesse et flou autour du volet **résorption des friches**:
 - 12,7 M€ dont seulement 2,5 M€ hors plan de relance, contractualisés par l'Etat pour accompagner les projets de résorption de friches s'inscrivant dans le cadre de projets de renouvellement urbain.
- Avenir de **Cordemais** :

- Le CPER s'en tient pour l'instant à afficher les engagements du Pacte de Cordemais. Pas de nouveaux engagements.
- **Flou sur la partie culture** (pour laquelle +100% de crédits supplémentaires sont annoncés)
 - Des avenants viendront préciser la liste des projets soutenus.
- **Egalité F-H** : 6 M€ annoncés contractualisés à parité entre Etat et Région mais quelle plus-value par rapport aux actions existantes ? Il semble s'agir avant tout d'une meilleure coordination des actions pour mettre conjointement des actions en place pour:
 - Lutter contre les violences faites aux femmes (soutien à l'observatoire régional sur les violences faites aux femmes, financement des associations, développement de partenariats transversaux...)
 - Egalité professionnelle : actions en faveur de la mixité des emplois, de l'insertion professionnelle...
- Pas de volet logement et en particulier **logement étudiant** face aux situations tendues comme à Angers ou Nantes.
 - Pas de volet dédié à cet enjeu, alors qu'il est précisé que le nombre d'étudiants et étudiantes va progresser.
- Pas de **volet agriculture**, par exemple pour soutenir l'agriculture biologique.

Avis de l'Autorité Environnementale :

Recommandations formulées:

- Une consolidation de l'ensemble des crédits, afin de rendre aisément visibles les priorités partagées par l'État et la Région ;
- Le relèvement des ambitions pour les enjeux environnementaux en retrait et les secteurs environnementaux sensibles, tout particulièrement l'estuaire de la Loire, par le financement de projets ou la définition de critères d'éco-conditionnalité exigeants ;
- L'approfondissement des évaluations de certaines filières (hydrogène, numérique), du volet « mobilités » et du sous-objectif « cohésion territoriale » et la définition de mesures et de cibles plus précises les concernant ;
- La territorialisation de l'évaluation des incidences, notamment pour les sites Natura 2000.